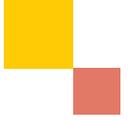




RAPPORT ANNUEL 2023

sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et gestion des déchets
ménagers et assimilés

Un été au jardin pédagogique du Select'om



ÉDITO

Tous au compost !

Depuis le 31 décembre 2023, la loi prévoit que chaque habitant puisse trier ses biodéchets de manière séparée afin qu'ils soient valorisés. Le Select'om n'a pas attendu cette obligation pour s'emparer du sujet.

Des ateliers de sensibilisation au compostage, au jardinage au naturel et à la gestion des déchets verts sont proposés aux habitants depuis plus de 10 ans. Sans oublier les enfants, qui sont nos meilleurs ambassadeurs pour faire évoluer les habitudes de consommation et envisager nos déchets différemment.

En 2023, notre animatrice prévention et tri des biodéchets a sensibilisé 1 815 enfants, soit pas moins de 63 classes rencontrées sur l'ensemble du territoire ! Une dynamique de prévention des déchets que nous avons souhaité renforcer avec l'embauche d'une chargée de mission prévention et tri des déchets en charge de l'élaboration du nouveau PLPDMA, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui guidera nos futures actions de prévention pour les années à venir.

En plus de cette dynamique de prévention, les élus ont souhaité tout mettre en oeuvre pour permettre à l'ensemble des habitants, en logement individuel ou collectif, de pouvoir trier et valoriser leurs biodéchets.

Une expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire a eu lieu sur 5 communes pilotes en 2022. Suite à un retour d'expérience très positif, les élus ont voté, fin novembre 2023, la généralisation de cette collecte sur tout le territoire.

Cette généralisation sera faite progressivement, par communauté de communes, sur 2 ans, jusqu'à fin 2025.

Le Select'om espère ainsi inciter toujours plus d'habitants à trier leurs déchets.

Un geste essentiel du quotidien.

Un geste essentiel pour nos enfants et pour demain.

Au Select'om, nous sommes convaincus que chaque geste compte.

Avec vous, nous avons un rôle actif à jouer pour favoriser une économie circulaire, réduire nos déchets et lutter contre le réchauffement climatique.

Vous pouvez compter sur notre engagement.

Nous comptons sur vous.

Jean-Philippe Hartmann
Président du Select'om

Select'om

52, route industrielle de la
Hardt 67120 MOLSHEIM

Services administratifs :
130, rue de Dachstein
67120 ALTORF

☎ 03 88 47 92 20

✉ accueil@select-om.com

www.select-om.com

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Hartmann, Président

Responsable de la publication :

Laetitia Beck, Directrice Générale des Services

Rédaction et mise en page :

Elise Wohlgemuth, Responsable service Communication et Prévention

Impression sur papier recyclé : Imprimerie Kocher juin 2024

Tirage : 200 exemplaires

Photographie couverture : Dorothee Parent

Crédits photos : Dorothee Parent - Select'om/S. Navarro, C. Litzelmann, E. Wohlgemuth - freepik.com - Photos remises : Ecole Saâles - Repair Café Mossig et Vignoble

SOMMAIRE



PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 Présentation du Select'om	5
1.1 Organisation du service	5
1.2 Le territoire	6
1.3 Les moyens humains	8
2 La prévention des déchets	10
2.1 Des efforts à renforcer	10
2.2 Les actions marquantes	11
2.3 Prévention et sensibilisation	13
3 La collecte des déchets	18
3.1 Le circuit de vos déchets	18
3.2 La collecte en porte à porte	20
3.3 La collecte en apport volontaire	21
3.4 Les déchèteries	22
3.5 Bilan et évolution	25
4 Le traitement des déchets	28
4.1 Quelle valorisation des déchets collectés ?	28
4.2 Les modes de traitement	30
4.3 Bilan et évolution	32
5 Impact environnemental et sanitaire	33
PARTIE 2 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	34
6 Les coûts d'exploitation du service	35
6.1 Budget et financement	35
6.2 Principales prestations rémunérées à des entreprises	37
6.3 La décomposition des coûts	38
PARTIE 3 ENJEUX ET PERSPECTIVES 2024	40
Lexique et notions générales	43



PARTIE 1

Les indicateurs
techniques





1. PRÉSENTATION DU SELECT'OM

1.1 ORGANISATION DU SERVICE

Depuis sa création en juin 1960, le Select'om est l'établissement public qui a en charge :

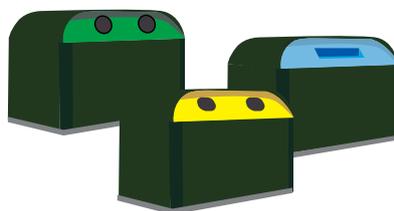
→ LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

exercée en régie (par ses propres services) :



→ la *collecte en porte à porte* des ordures ménagères et du tri sélectif

→ l'entretien et le vidage de plus de **700** *conteneurs d'apport volontaire*



→ l'exploitation de **8** *déchèteries*

→ les **services administratifs**



→ la *prévention* et la *communication*



→ *l'entretien et la réparation* du parc de véhicules, du matériel, des déchèteries et des bâtiments.

→ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS sur son territoire.

Ce volet est **externalisé** à plusieurs prestataires.



1.2 LE TERRITOIRE

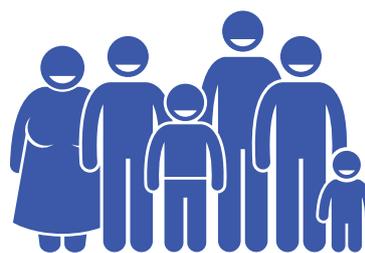
La compétence de **collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** est déléguée au Select'om par :

4 communautés
de communes :

- > de la région de Molsheim-Mutzig
- > Mossig et Vignoble
- > des Portes de Rosheim
- > de la Vallée de la Bruche

69

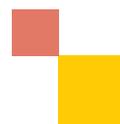
communes



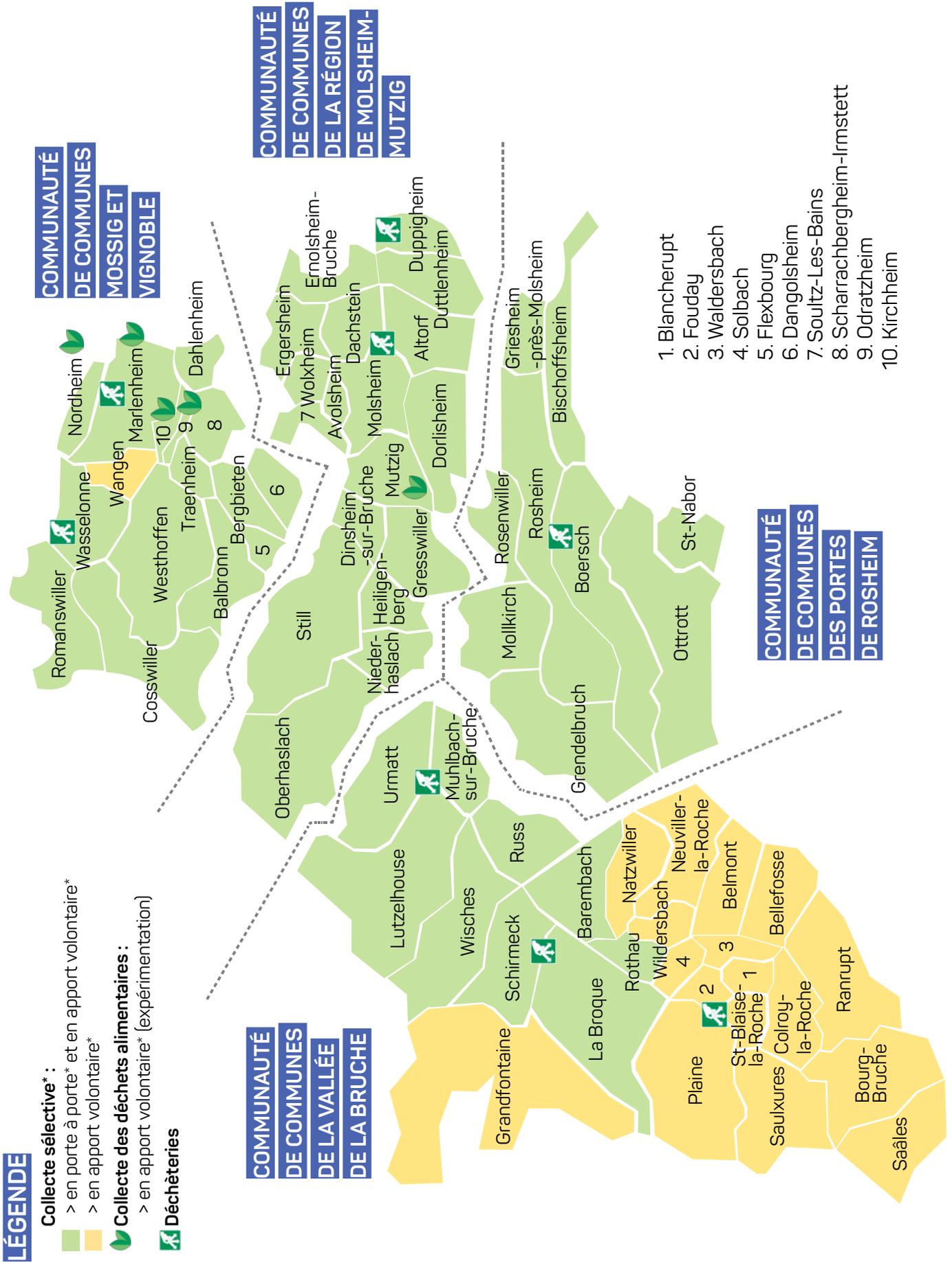
100 950

habitants

*au 1^{er} janvier 2023
(population municipale)*



→ Carte des services proposés aux habitants sur le territoire en 2023





1.3 LES MOYENS HUMAINS

1.3.1 Les élus

→ Les membres du Bureau et leur territoire de référence :



1

Jean-Philippe HARTMANN
Président
Communauté de Communes
de la Mossig et du Vignoble



2

Alain HUBER
1^{er} Vice-président
Communauté de Communes
de la Vallée de la Bruche



3

Michel HERR
2^{ème} Vice-président
Communauté de Communes
des Portes de Rosheim



4

Laurence JOST
3^{ème} Vice-présidente
Communauté de
Communes de la
Vallée de la Bruche



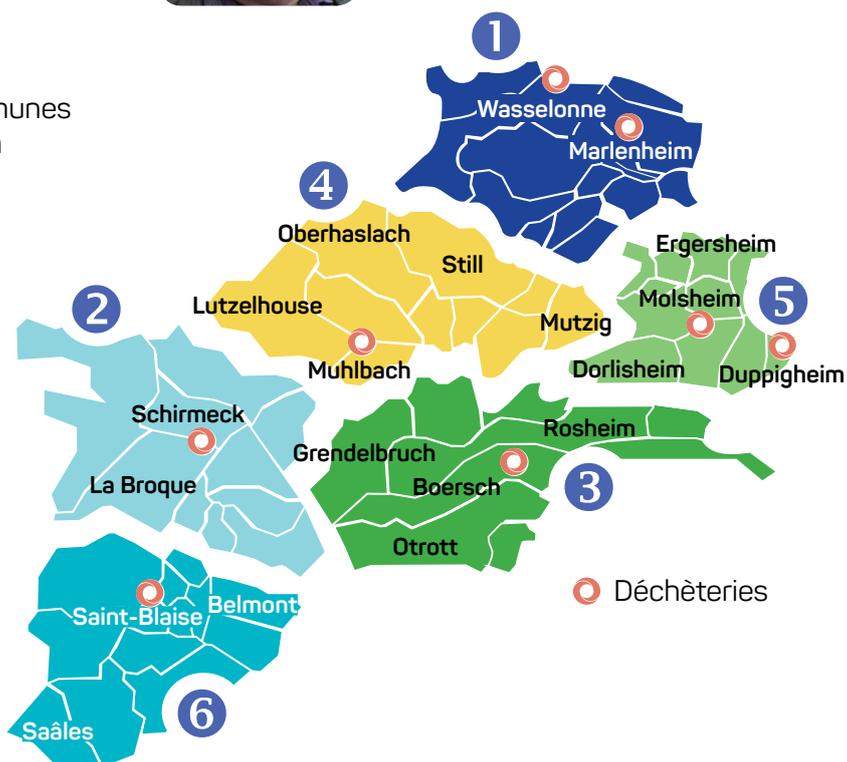
5

Jean BIEHLER
4^{ème} Vice-président
Communauté de Communes
de la région Molsheim-Mutzig
Chargé de l'étude sur la refonte
du schéma de collecte et
de son déploiement



6

Guy HAZEMANN
5^{ème} Vice-président
Communauté de Communes
de la Vallée de la Bruche



↳ Chaque membre du Bureau a en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.

→ Le Comité Directeur

Le Select'om est **administré par des élus représentant les communautés de communes adhérentes** et formant le Comité Directeur.

Chaque communauté de communes dispose de **2 sièges par commune membre**.

Ces **138 délégués** définissent la **politique de gestion des déchets du territoire**, le **budget** et les **modes de financement** du service public.

→ Le Bureau

Élu parmi les délégués du Comité Directeur, le Bureau est composé de **6 membres permanents**, 1 Président et 5 Vice-présidents. Ils ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini et/ou un dossier précis.

Dans un souci d'efficacité, une partie des délibérations sur les affaires courantes du Select'om est déléguée à ce Bureau par le Comité Directeur.

1.3.2 Le personnel

→ L'organisation des services

Environ **80 agents territoriaux** permanents mettent en œuvre les décisions des élus. Le Select'om regroupe des métiers très variés.



80 agents



2. PRÉVENTION DES DÉCHETS



La classe de CM2 de Rosheim en visite au jardin pédagogique cet été.

2.1 DES EFFORTS À RENFORCER

Nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles **ont diminué de 27% depuis 2010**. Malgré cette progression, nos bacs d'ordures ménagères résiduelles contiennent encore aujourd'hui **beaucoup trop de déchets qui ne devraient pas s'y trouver** :

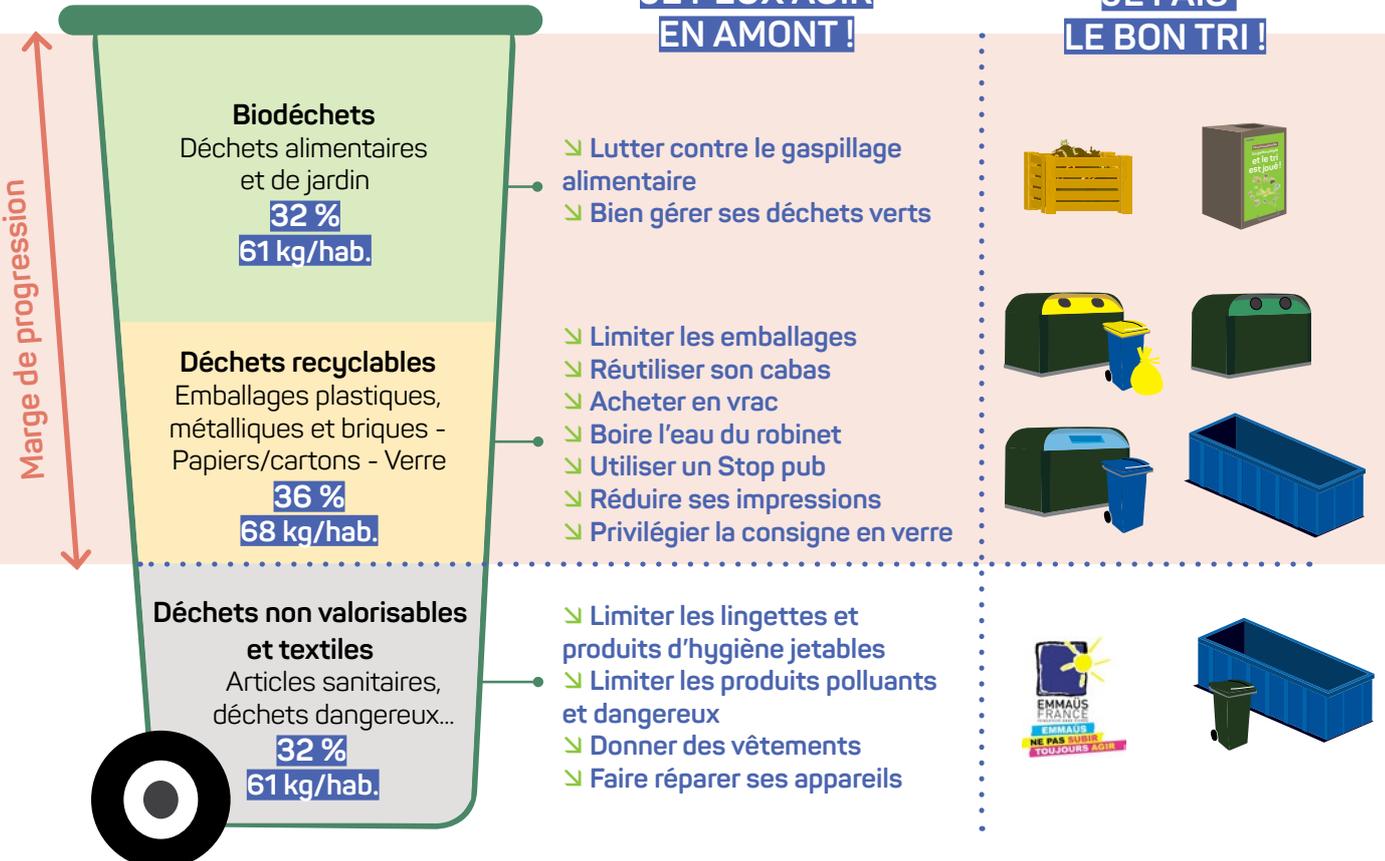
190 kg
par habitant
d'ordures ménagères
dans le bac vert en 2023



Comment réduire ma poubelle d'ordures ménagères ?

JE PEUX AGIR EN AMONT !

JE FAIS LE BON TRI !





En moyenne, 4 habitations regroupent leurs bacs par point de collecte à Rosheim.

2.2 LES ACTIONS MARQUANTES

MAI ET NOVEMBRE 2023

Lancement de l'opération pilote 1 rue = 1 passage

Rosheim en mai 2023 - Dorlisheim en novembre 2023

Le freinage des véhicules est l'une des principales sources de pollution en ville. Optimiser la collecte des poubelles peut nous permettre de réduire la pollution et les nuisances sonores dans nos communes.

Les élus de Rosheim et du Select'om ont identifié des solutions pour permettre de limiter le freinage des camions et le nombre de km parcourus dans les communes.

Depuis fin mai 2023, tous les habitants de Rosheim rassemblent leurs poubelles sur des points de regroupement identifiés au sol.

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est ainsi réalisée uniquement sur les points identifiés au sol et d'un seul côté de la rue (sauf cas exceptionnels) afin de limiter le nombre d'arrêts et d'éviter de passer deux fois dans une rue pour collecter un côté puis l'autre.

La ville de Dorlisheim a rapidement souhaité s'inscrire dans la même démarche. L'opération 1 rue = 1 passage y a été lancée en novembre 2023.

Beau succès pour l'opération pilote

Cette nouvelle façon de collecter en porte à porte a été très bien reçue par les habitants. En plus des gains réels pour l'environnement (voir l'encadré), elle permet également une amélioration

NOMBRE D'ARRÊTS DES CAMIONS LORS DE CHAQUE COLLECTE :

-34 %
à Rosheim

-65 %
à Dorlisheim

KM PARCOURUS LORS DE CHAQUE COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS :

-45 km
à Rosheim

-40 km
à Dorlisheim

de l'ergonomie de travail des agents de collecte et une réduction des risques d'accident.

Cette opération d'optimisation de nos collectes en porte à porte est destinée à être étendue sur tout le territoire.

Elle nécessite cependant un gros travail préalable par les services du Select'om pour identifier les points de regroupement adaptés et retracer de nouvelles tournées de collecte optimales.

SEPTEMBRE 2023

Bilan de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur 5 communes pilotes :

Kirchheim, Marlenheim, Nordheim, Odratzheim et 6 quartiers de Mutzig

Descriptif de l'opération

➤ Depuis septembre 2022, les habitants de **5 communes pilotes, soit 10% de la population du Select'om**, ont testé la collecte des déchets alimentaires en **points d'apport volontaire**.

Les habitants des communes pilotes trient leurs déchets alimentaires à l'aide d'un **bioseau** et les déposent en **point d'apport volontaire**.

Les déchets alimentaires sont ensuite **méthanisés**. Plusieurs solutions ont été proposées **pour identifier les scénarios et les équipements les plus adaptés**.

Extrait des résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en septembre 2023

- **85%** des utilisateurs vident leur bioseau **au moins une fois par semaine**.
- **80 %** des utilisateurs jugent que l'équipement fourni est **adapté** au stockage des déchets alimentaires.
- **92 %** des utilisateurs jugent que les abords des points de collecte sont **propres**.
- **83 %** des utilisateurs indiquent que cette collecte les a **motivés à trier davantage**.
- **82 %** des utilisateurs précisent qu'ils ont considérablement **réduit le volume de leur poubelle**.

Bilan de l'expérimentation

Le dispositif expérimental de collecte des déchets alimentaires mis en place sur 5 communes pilotes **répond bien aux attentes des usagers**, en plus de répondre à une obligation légale. Les usagers qui utilisent ce service sont **plutôt satisfaits** et **plébiscitent** le fait de pouvoir trier leurs déchets alimentaires.



La collecte en point d'apport volontaire, simple comme un jeu d'enfant...

54% des utilisateurs qui utilisent le dispositif de collecte **compostent déjà**, ce qui confirme la **complémentarité** de la collecte et du compostage.

VERS UNE GÉNÉRALISATION DE LA COLLECTE

Fin novembre 2023, les élus du Select'om ont voté pour la généralisation progressive de cette collecte **en points d'apport volontaire** sur le territoire du Select'om à partir de janvier 2024. Elle sera faite **progressivement** et **en priorité autour des communes pilotes** de la communauté de communes de **la Mossig et du Vignoble** puis à **Mutzig**.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- ➔ Partie 2 | Comment traiter et valoriser les biodéchets ? **PAGE 29**
- ➔ Partie 3 | Enjeux et perspectives 2024 sur les biodéchets **PAGE 41**

2.3 PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Le Select'om est activement engagé dans la prévention et la sensibilisation des usagers et des scolaires. Retrouvez quelques chiffres et une présentation des principales actions engagées en 2023.

2 250

personnes touchées
en 2023 dont

1 815
enfants

sur **63**
classes

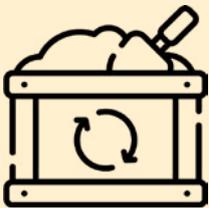


90 rencontres
(en voiture électrique !)
sur le territoire



1 animatrice prévention
et tri des biodéchets,
maître composteur

→ COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ



103 composteurs individuels subventionnés

8 composteurs partagés installés en copropriété

24 composteurs autonomes mis en place en établissement

1 841

personnes sensibilisées
à la gestion des biodéchets

Estimation globale des **quantités de biodéchets détournés**
par le biais de pratiques de gestion de proximité :

494 tonnes

→ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

36 animations
en écoles élémentaires
et groupes périscolaires



soit **814** enfants sensibilisés

→ ÉVITEMENT DES DÉCHETS VERTS

600 usagers sensibilisés en déchèterie
sur la **gestion appropriée des déchets verts**

80 participants aux
opérations de broyat

93 personnes sensibilisées
au **jardinage au naturel**



→ ACTIONS DE PRÉVENTION GRAND PUBLIC

❶ Sensibilisation au compostage de proximité

Bien faire son compost, ça s'apprend ! Un atelier **compostage** est proposé aux particuliers au siège du Select'om et dans les communes membres qui en font la demande.

Cet **atelier de 2h** propose un apport théorique suivi de questions/réponses et **donne droit à l'achat d'un composteur en bois subventionné à 50 €** au lieu de 90 € (voir conditions, délibération n°025-05-2021).

Entre mai et octobre, l'atelier peut avoir lieu **au jardin pédagogique du Select'om** et permet d'approfondir les questions relatives au jardinage au naturel et la gestion des déchets verts.

Pour qui ? Les particuliers souhaitant découvrir la pratique ou se perfectionner au compostage.

Comment ? Inscription gratuite selon calendrier disponible sur notre site Internet.



❷ Installation de site de compostage partagé



Pour tout achat de composteurs au Select'om, celui-ci accompagne **les établissements** (écoles, maisons de retraite etc.) et **particuliers vivant en habitation collective** dans **l'installation de site de compostage partagé** :

- ↘ étude de faisabilité et conseils,
- ↘ formation des référents et participants,
- ↘ installation des composteurs et de la signalétique,
- ↘ fourniture du 1^{er} apport de broyat.

Pour qui ? Les particuliers vivant en habitation collective et les établissements souhaitant l'installation d'un site de compostage partagé (voir conditions, proposé pour tout achat de composteurs collectifs au Select'om).

Comment ? Sur demande via notre formulaire de contact sur Internet ou par téléphone.

❸ Sensibilisation aux déchets verts et opération broyat en déchèterie

Le Select'om a organisé plusieurs opérations de sensibilisation en déchèterie pour limiter et mieux gérer ses déchets verts. Deux journées spéciales de broyage des végétaux ont également eu lieu.

Le broyat est utilisé comme 1^{er} apport pour les sites de compostage collectifs installés par le Select'om. Ces opérations spéciales sont amenées à se développer sur le territoire.

4 Soutien aux Repair Cafés du territoire

Le Select'om soutient les Repair Cafés portés par deux associations du territoire :

- **Repair Café Mossig et Vignoble** – AGF (Association Générale des Familles) de Wasselonne
- **Repair Café Still** – Association Still Animation, qui s'est lancée en 2023.



Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. **Outils et matériel** sont fournis pour faire toutes les réparations possibles et imaginables avec l'aide de **bénévoles experts**. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets et autres.

Ces Repair Cafés sont essentiels pour **repenser notre façon de consommer de façon plus durable**. Plus de la **moitié** des objets apportés sont **réparés** ou **réparables** après l'achat d'une pièce détachée pour quelques euros seulement.

BRAVO aux deux associations qui portent et font vivre ces initiatives exemplaires !

Pour qui ? Les particuliers

Comment ? Selon calendrier disponible sur notre site Internet et sur : www.repaircafe.org/fr

➔ BILAN AGF DE WASSELONNE

9 rencontres

458 objets présentés, soit **2 470** kg.

{
271 objets réparés
77 objets réparables
110 objets valorisés en déchèterie

= **75 %** d'objets réparés/réparables

1 902 kg de déchets évités.

➔ BILAN STILL ANIMATION

6 rencontres

262 objets présentés, soit **1 080** kg.

{
133 objets réparés
41 objets réparables
90 objets valorisés en déchèterie

= **66 %** d'objets réparés/réparables

817 kg de déchets évités.

➔ ACTIONS DE PRÉVENTION DESTINÉES AUX ÉLUS

En 2023, le Select'om a été invité à **3 commissions municipales "Environnement et Développement Durable"** pour présenter la gestion de proximité des biodéchets.

Plusieurs visites ont également été proposées aux élus membres du Bureau :

➤ Visite d'un **site de compostage collectif** installé en 2023 à la cantine de l'école de Duttlenheim, commune engagée en faveur du développement du compostage de proximité.

➤ Visite du **centre de tri Coved** à Richwiller et de **Valorplast**, repeneur de déchets plastiques, à Colmar, en compagnie d'agents du Select'om.



Visite du centre de tri Coved à Richwiller

→ ACTIONS DE PRÉVENTION JEUNESSE

Les jeunes sont nos meilleurs ambassadeurs pour envisager nos déchets différemment. De nombreux ateliers sont organisés pour les sensibiliser.

LE CLUB DES ECOL'OS DE ROSHEIM À L'HONNEUR

Le 30 juin 2023, le Président du Select'om, Jean-Philippe Hartmann, accompagné de deux délégués et de l'équipe d'animation, a invité la classe de CM2 bilingue de Rosheim à découvrir le Select'om, son jardin pédagogique ainsi que la déchèterie de Molsheim.

A l'origine de cette invitation, une lettre remplie de belles initiatives et d'engagement sincère de la part de 9 élèves qui ont créé le Club des Ecol'os. Ces jeunes éco-délégués mènent des actions de sensibilisation auprès de leurs camarades autour de thématiques environnementales comme le tri des déchets, la pollution etc. Bravo à ces jeunes ambassadeurs engagés !



Animation et inauguration du site de compostage pédagogique à Saâles

① Sensibilisation au tri des déchets, au compostage, et au gaspillage alimentaire

Le Select'om propose une **animation pédagogique** autour des bases du tri des déchets, du compostage et du gaspillage alimentaire.

Le format et le contenu sont **adaptés au niveau des enfants** (1h30 en maternelle et une demi-journée en élémentaire). Des jeux ludiques viennent compléter l'apport théorique. Les enfants ont également l'occasion d'observer, à l'aide des boîtes à loupe, la transformation des déchets via les êtres vivants.

Pour qui ?

Les enfants de 3 à 11 ans, par classe.

Comment ?

Sur demande conjointe de l'école et de la mairie.

② Installation de composteur pédagogique en école

Un composteur pédagogique ou un site de compostage peut être installé à proximité d'une école ou d'une cantine scolaire pour permettre aux jeunes enfants de pratiquer ce geste de tri dans leur quotidien.

Pour qui ? Les écoles maternelles ou élémentaires et leurs périscolaires.

Comment ? Sur demande conjointe de l'école et de la mairie.

③ Visite de la déchèterie et du jardin pédagogique du Select'om

Le Select'om propose une **visite d'une demi-journée** afin de permettre aux enfants une **double sensibilisation** :

> Pourquoi est-ce important de bien trier ? Que deviennent nos déchets ? Quels gestes adopter pour réduire les déchets ?

Durant une **visite d'1h30 de la déchèterie**, les enfants sont invités à réfléchir à ces questions et à trouver des réponses.

> Lors d'une **visite d'1h30 du jardin pédagogique**, les enfants sont invités à toucher et à goûter à tout...



L'école de Soultz-Les-Bains en visite au Select'om



Des plantes aromatiques aux fleurs comestibles en passant par des fruits et légumes souvent méconnus, c'est **à nos habitudes de consommation que cette visite s'attaque.**

Pour qui ? Les enfants de 6 à 11 ans

Comment ? Sur demande des enseignant(e)s ayant une possibilité de transport sur Molsheim.



UN JARDIN PÉDAGOGIQUE À VISITER

Cet été 2023, le jardin pédagogique du Select'om a accueilli de nombreux visiteurs, petits et grands, autour d'une thématique forte : jardiner et consommer autrement.

Pour la deuxième année consécutive, le Select'om s'est lancé le défi de montrer aux habitants, petits et grands, que **l'on peut jardiner et consommer autrement.**

Un grand **jardin pédagogique de plus de 30 espèces** d'aromates, de plantes, de légumes et de fruits a ainsi été mis en place et entretenu par notre maître composteur et chargée de mission tri et prévention des biodéchets, avec plusieurs matériaux de récupération et l'aide de collègues volontaires.

Cet été, **plusieurs animations compostage et jardin** ont ainsi permis de découvrir des plantes rares, de se familiariser avec les plantes à associer, celles qui vont s'entraider pour grandir ou encore celles qui vont éloigner les insectes gourmands des plantations. Apprendre à **protéger les sols, arroser de manière économe**, favoriser la **biodiversité**, le **paillage** et le **mulching** sont autant d'astuces qui ont permis aux apprentis jardiniers de repartir bien informés.

④ Diagnostic du gaspillage alimentaire et sensibilisation en cantine scolaire Mise en place de la collecte des déchets alimentaires

Avec la généralisation de la collecte des déchets alimentaires sur tout son territoire, le Select'om a souhaité **accompagner les périscolaires dans la gestion des déchets alimentaires à la cantine.** Cette opération d'envergure a été lancée fin 2023 pour les périscolaires des communes pilotes pour l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire. Elle durera 2 ans et se fera en parallèle de l'installation de la collecte des déchets alimentaires dans chaque commune.

Lire le dispositif détaillé en Partie 3, Enjeux et perspectives 2024, page 41.

Pour qui ? Tous les périscolaires du territoire, dès lors que la collecte des déchets alimentaires est mise en place dans la commune.

Comment ? Le Select'om prend contact avec les responsables des périscolaires et tous les acteurs concernés dans les communautés de communes (administration et élus).

3. LA COLLECTE DES DÉCHETS

PRÉVENTION

- ↳ Limiter les lingettes et produits d'hygiène jetables
- ↳ Prévenir le gaspillage alimentaire
- ↳ Composter

TYPE DE DÉCHET



Ordures ménagères



SUR 100% DES COMMUNES
En porte-à-porte (bac vert)
Toutes les semaines



Déchets alimentaires



SUR 5 COMMUNES PILOTES
En point d'apport volontaire



Emballages plastiques,
métalliques
et briques alimentaires



POUR 93% DES HABITANTS
En porte à porte (bac jaune)
Tous les mois

- ↳ Trier ses déchets
- ↳ Utiliser un stop pub
- ↳ Boire l'eau du robinet
- ↳ Limiter les emballages
- ↳ Réutiliser son cabas
- ↳ Acheter en vrac
- ↳ Réduire ses impressions



SUR 96% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire



Papier/carton



POUR 93% DES HABITANTS
En porte à porte (bac bleu)
Tous les mois



SUR 96% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire



Verre



SUR 100% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire

- ↳ Faire réparer ses appareils
- ↳ Jardiner au naturel
- ↳ Gérer ses déchets verts
- ↳ Donner des objets et des vêtements
- ↳ Limiter les produits polluants et dangereux



Encombrants, gravats,
bois, déchets verts,
déchets spécifiques et
d'équipement, meubles,
ferrailles, pneus etc.



SUR 100% DES COMMUNES
En déchèterie

3.1 LE CIRCUIT DE VOS DÉCHETS

De la prévention des déchets, au tri et à sa nouvelle vie, suivez le parcours des principaux déchets ménagers collectés. Votre geste de tri et le respect des consignes données sont essentiels pour permettre le traitement adapté de chaque déchet.

TRAITEMENT

EXEMPLES DE NOUVELLE VIE

Valorisation énergétique*

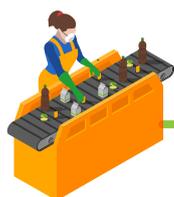


Réseaux de chaleur, vapeur et électricité

Méthanisation*



Énergie renouvelable et engrais naturel



Centre de tri

Recyclage*
Plasturgie
Métallurgie



Avec le plastique : vêtement, couette, siège auto
Avec l'aluminium : chaise, cadre de vélo, trottinette
Avec les briques alimentaires : papier cadeau, etc.

Recyclage*
Papeterie



Papier/carton

Recyclage*
Verrerie



Verre

Se recycle à l'infini !

Réutilisation*
Recyclage*
Compostage*
industriel
Valorisation énergétique*
Élimination*



Énergie, compost, nouveaux objets, panneau isolant ou en bois compressé, vélo, etc.

3.2 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages collectés

Les ordures ménagères résiduelles, les emballages en plastique, métal et briques alimentaires et les papiers/cartons sont collectés en porte-à-porte*. Le détail des 51 communes disposant de la collecte sélective en porte-à-porte est disponible page 7. Ces collectes sont réalisées **en régie par nos agents**.

L'achat des bacs est à la charge des habitants qui sont propriétaires de leur équipement. Des sacs jaunes de tri sont également mis gratuitement à disposition des usagers dans leurs mairies et en déchèterie.

21 885 tonnes
soit 217 kg/an/hab



Part de la collecte
en porte à porte
dans les DMA*

	 Collecte des ordures ménagères résiduelles	 Collecte sélective emballages en plastique, métal et briques alimentaires	 Collecte sélective papiers/cartons
Fréquence de collecte	Hebdomadaire	Mensuelle	Mensuelle
Organisation	De 4h30 à 11h50 du lundi au jeudi	Le vendredi selon calendrier annuel	Le vendredi selon calendrier annuel
Présentation pour la collecte	En sacs dans le bac vert	En sacs jaunes ou en vrac dans le bac bleu à couvercle jaune	En vrac dans le bac bleu
Ressources mobilisées (en moyenne)	28 agents 14 camions	15 agents 7 camions	15 agents 7 camions
Distances parcourues pour la collecte	329 710 km	24 664 km	24 649 km
Tonnage collecté 2022	20 010 t	909 t	1 915 t
Tonnage collecté 2023	19 179 t	954 t	1 753 t
Évolution 2022>23	-4 %	+ 5 %	- 8 %

3.3 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages collectés

Les emballages en plastique, métal et briques alimentaires, les papiers/cartons et le verre sont collectés en points d'apport volontaire.

Collecte sélective* | Elle est réalisée **en régie par nos agents**. Les conteneurs d'apport volontaire sont disponibles dans toutes les communes du territoire qui en ont exprimé le besoin (66 sur 69).

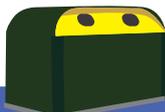
Ils sont vidés chaque semaine par une équipe de 4 agents. Les abords des conteneurs sont nettoyés quotidiennement par un agent dédié.

Collecte des déchets alimentaires | La collecte est réalisée **par un prestataire externe**. En 2023, les conteneurs sont disponibles sur les 5 communes pilotes. Ils sont vidés et nettoyés chaque semaine.

5 918 tonnes
soit 73 kg/an/hab

12 %

Part de la collecte
en apport volontaire
dans les DMA*

	 Collecte sélective des emballages en plastique, métal et briques alimentaires	 Collecte sélective papiers/cartons	 Collecte du verre	 Collecte des déchets alimentaires sur 5 communes pilotes en 2023
Nombre de conteneurs	222	224	260	46
Taux d'équipement	1 pour 454	1 pour 450	1 pour 388	1 pour 173
Ressources mobilisées (en moyenne)	3 agents 3 camions		1 agent 1 camion	1 agent 1 camion
Distances parcourues pour la collecte	30 793 km	39 658 km	29 794 km	non communiqué
Tonnage collecté 2022	542 t	1 542 t	4 000 t	24 t sur 3 mois ^{1/2} sur 4 communes
Tonnage collecté 2023	539 t	1 410 t	3 875 t	95 t sur 12 mois sur 5 communes
Évolution 2022>23	- 1 %	- 9 %	- 3 %	+ 299 %

3.4 LES DÉCHÈTERIES

→ Modalités d'organisation de la collecte

La déchèterie est un **espace aménagé, gardienné et clôturé** où les usagers peuvent apporter **certains de leurs déchets** afin que ceux-ci soient **réacheminés vers les filières de traitement adéquates** (recyclage, valorisation...). Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'om dispose d'un **réseau de 8 déchèteries** qui maille aujourd'hui son territoire. Elles jouent un rôle essentiel dans la collecte des déchets.

20 795 tonnes
soit 201 kg/an/hab



43 %
Part de la collecte
en déchèteries dans
les DMA*



83 % des tonnages collectés en déchèteries (hors inertes) sont recyclés.

Les huit déchèteries sont **exploitées en régie** par le personnel du Select'om qui assure **le gardiennage et le vidage des bennes**.

→ Modalités d'accueil dans nos déchèteries

Nos déchèteries sont accessibles uniquement avec **un badge d'accès**. Elles sont ouvertes aux particuliers ainsi qu'aux professionnels (sauf les samedis).

Nos déchèteries sont **interdites aux véhicules de plus de 2,10 m le samedi**.

Rendez-vous sur www.select-om.com/decheteries
pour consulter les horaires et infos pratiques relatives à nos déchèteries.

→ Localisation des déchèteries

BOERSCH

Zone artisanale

DUPPIGHEIM

Avenue de la Gare

MARLENHEIM

Rue de l'Usine

MOLSHEIM

52 route industrielle de la Hardt

MUHLBACH-SUR-BRUCHE

Rue de la Gare

SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

Route de Poutay

SCHIRMECK

Route du Donon

WASSELONNE

Rue de Hohengoelt

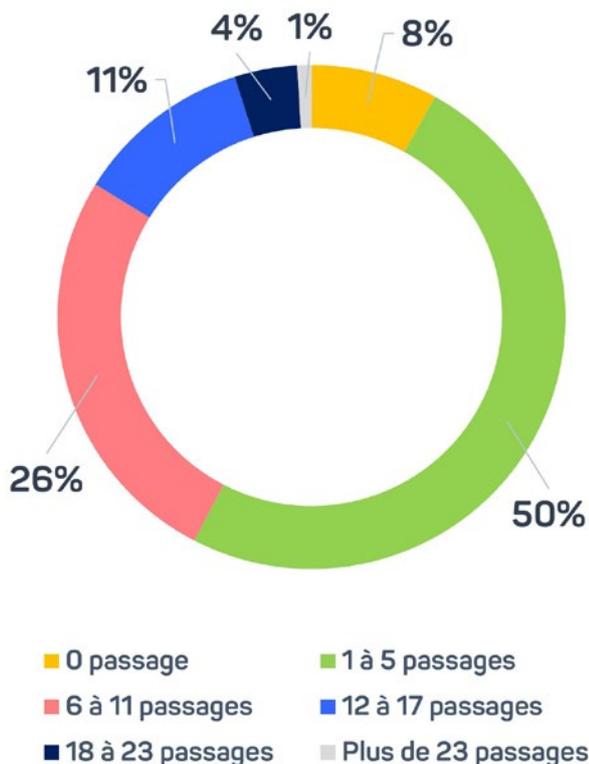
Accueil de 5 communes hors territoire du Select'om :

Dans un souci d'**optimisation des installations publiques**, le Select'om et le Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau ont offert aux usagers de Crastatt, Hohengoelt, Rangen, Wangenbourg-Engenthal et Zeinheim la possibilité d'accéder aux déchèteries du Select'om contre une participation annuelle (délibération N° 022-04-2021). Le **nombre d'habitants retenu pour la collecte en déchèterie est donc de 103 534 habitants**.

→ Répartition des entrées par déchèterie

	Nombre d'entrées 2023	% des entrées totales	Evolution 2022→23
BOERSCH	28 501	13%	5%
DUPPIGHEIM	14 925	7%	1%
MARLENHEIM	27 095	13%	0%
MOLSHEIM	71 709	33%	6%
MUHLBACH	21 567	10%	-3%
SAINT-BLAISE	11 642	5%	0%
SCHIRMECK	18 707	9%	1%
WASSELONNE	21 590	10%	4%
TOTAL	215 736		3%

→ Nombre de visites par usager en 2023



En 2023 :

8 % des usagers ne se sont pas rendus en déchèterie,
 50 % des usagers s'y sont rendus **entre 1 et 5 fois**,
 37 % des usagers s'y sont rendus **entre 6 et 17 fois**,
 5 % des usagers s'y sont rendus **plus de 18 fois**.

→ La collecte des Déchets Ménagers Spéciaux* (DMS)



Les particuliers peuvent ramener **leurs déchets dangereux** en déchèterie dans la limite de **30 kg par mois et par foyer**.

Depuis 2019, une **collecte permanente des Déchets Ménagers Spéciaux** a été mise en place à la déchèterie de **Molsheim**.

La déchèterie est dotée d'un conteneur adapté à la collecte de ces déchets dangereux comme les peintures et les solvants. Les agents de déchèteries sont formés à la classification et à la gestion de ces produits.

Les déchets dangereux acceptés :

- **Acides** : acide sulfurique/chlorhydrique...
- **Aérosols** : colles, insecticides, vernis...
- **Bases** : ammoniaque, soude caustique, nettoyeur et décapant, lessive de soude, chlore liquide pour piscine, déboucheur...
- **Comburants** : eau oxygénée...
- **Filtres** : filtres à huile et à carburants pour voitures.
- **Phytoprotecteurs** : insecticides, herbicides, désherbants, engrais, pesticides répulsifs...
- **Pâteux** : colles, cires, vernis, joints silicone, mastic, peintures...
- **Solvants** : acétone, alcool à brûler, décapant ménager, révélateur...

Des **collectes ponctuelles** sont organisées **deux fois par an dans les autres déchèteries**.

Les dates sont disponibles sur le site Internet.

→ Répartition des tonnages collectés en déchèterie par type de déchets

Tonnages	TOTAL 2020 en tonnes	TOTAL 2021 en tonnes	TOTAL 2022 en tonnes	TOTAL 2023 en tonnes	Evolution 2022→23
Ampoules & tubes	5	5	5	7	54 %
Batteries	32	37	26	34	32 %
Bois	2 283	2 216	1 956	1 834	-6 %
Capsules Nespresso	28	29	18	14	-23 %
Déchets stockés*	172	42	0	0	0 %
DEEE*	853	904	827	823	0 %
DMS*	99	102	81	84	3 %
Encombrants	2 694	2 972	2 696	2 572	-5 %
Ferrailles	1 116	1 049	931	881	-5 %
Gravats	5 515	6 106	5 883	5 487	-7 %
Huiles minérales	43	41	42	42	-1 %
Huiles végétales	7	11	13	11	-22 %
Huisseries	64	57	41	28	-33 %
Meubles	1 260	1 963	1 909	2 563	34 %
Papiers/cartons	953	1 045	959	959	0 %
Piles	6	7	7	8	5 %
Plastique, métal et brique alimentaire	137	154	152	156	3 %
Plastiques rigides	21	17	17	32	92 %
Plâtre	757	857	802	814	2 %
Pneus	115	101	63	81	27 %
Radiographies	1	1	0	1	
Végétaux	3 618	4 857	3 742	3 751	0 %
Verre	580	612	639	613	-4 %
	Impact Covid				
TOTAL	20 359 <i>avec 2 mois de fermeture</i>	23 185	20 809	20 795	0 %

↘ En 2023, la quantité globale de déchets déposés en déchèteries reste très stable par rapport à 2022.

↘ Les **déchets stockés*** restent à **0** pour la seconde année en 2023.

Cette baisse s'explique par la volonté du Select'om de s'orienter vers de nouvelles filières de traitement moins polluantes, conformément aux attentes nationales. Les matelas sont désormais collectés dans la benne Meubles afin d'être recyclés/valorisés énergétiquement. Ils étaient auparavant stockés, leur taille ne permettant pas un traitement spécifique.

↘ La **collecte des plastiques rigides** augmente de 92 % grâce à une sensibilisation accrue des usagers en déchèterie. Cette collecte spécifique permet une meilleure valorisation du plastique.

↘ La **quantité de végétaux** apportée en déchèterie reste stable après une belle **diminution en 2022**.

De nouvelles actions de prévention sont prévues pour essayer de contenir ou de faire diminuer ce chiffre.

3.5 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Combien de déchets avons-nous produit en 2023 ?

DMA* = DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés en 2023 par le service public d'élimination des déchets :

477 kg par habitant

En 2022 au Select'om : 489 kg/habitants | Évolution 2022→23 : - 3 %

France : 611 kg par habitant en 2021

OMA* = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES



Ordures ménagères résiduelles

190 kg
par habitant

Évolution
2022→23 : - 4 %

France : 246 kg/hab



Recyclables⁽¹⁾
secs hors verre

57 kg
par habitant

Évolution
2022→23 : - 4 %

France : 53 kg/hab



Verre⁽¹⁾

44 kg
par habitant

Évolution
2022→23 : - 3 %

France : 34 kg/hab

Collecte disponible sur
5 communes pilotes en 2023



Déchets alimentaires

Rapporté à
l'ensemble
du Select'om

2 kg
par habitant

A titre indicatif
pour les habitants
desservis

15 kg
par habitant

France : 19 kg/hab

DÉCHETS OCCASIONNELS*



184 kg⁽³⁾
par habitant

Évolution
2022→23 : 0 %

France :

240 kg/hab (déchèterie)
10 kg/hab (encombrants)

Déchets déchèterie
et encombrants⁽²⁾

(1) inclus la collecte en déchèterie
(2) hors recyclables secs et verre
(3) le nombre d'habitants retenu pour nos déchèteries est de 103 534 habitants. Ce chiffre prend en compte l'accueil des habitants de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal, Zeinheim dans nos déchèteries. Voir page 22.

Source tonnages France : ADEME, Résultats clés de l'enquête collecte en 2021, publiée en avril 2023.

→ Évolution 2020-2023 : tableau des tonnages par déchets collectés

TONNAGES par type de déchet	TOTAL 2020 en tonnes	TOTAL 2021 en tonnes	TOTAL 2022 en tonnes	TOTAL 2023 en tonnes	Evolution 2020 →23
Ampoules et tubes	5	5	5	7	29 %
Batteries	32	37	26	34	6 %
Bois	2 283	2 216	1 956	1 834	- 24 %
Capsules Nespresso	28	29	18	14	- 100 %
Déchets alimentaires	0	0	24	95	296 %
Déchets stockés* (déchèterie + EMMAÜS)	397	424	26	0	/
DEEE*	853	904	827	823	- 4 %
DMS*	99	102	81	84	- 18 %
Encombrants	2 532	2 675	2 696	2 572	2 %
Ferrailles	1 116	1 049	931	881	- 27 %
Gravats	5 515	6 106	5 883	5 487	- 1 %
Huiles minérales	43	41	42	42	- 2 %
Huiles végétales	7	11	13	11	36 %
Huisseries	64	57	41	28	- 129 %
Meubles	1 260	1 963	1 909	2 563	51 %
Ordures ménagères résiduelles	20 665	20 926	20 007	19 179	- 8%
Papiers/cartons	4 535	4 718	4 416	4 122	- 10%
Piles	6	7	7	8	25%
Plastique, métal et brique alim.	1 567	1 608	1 603	1 649	5%
Plastiques rigides	21	17	17	32	34 %
Plâtre	757	857	802	814	7 %
Pneus	115	101	63	81	- 42 %
Radiographies	1	1	0	1	0 %
Végétaux	3 618	4 857	3 742	3 751	4 %
Verre	4 648	4 680	4 639	4 488	- 4 %
TOTAL GÉNÉRAL	50 167	53 392	49 777	48 600	- 3 %

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des tonnages de tous les déchets collectés depuis 2020.

On constate un **beau recul des ordures ménagères résiduelles de - 8 %** à la faveur de **plus de tri sélectif** :

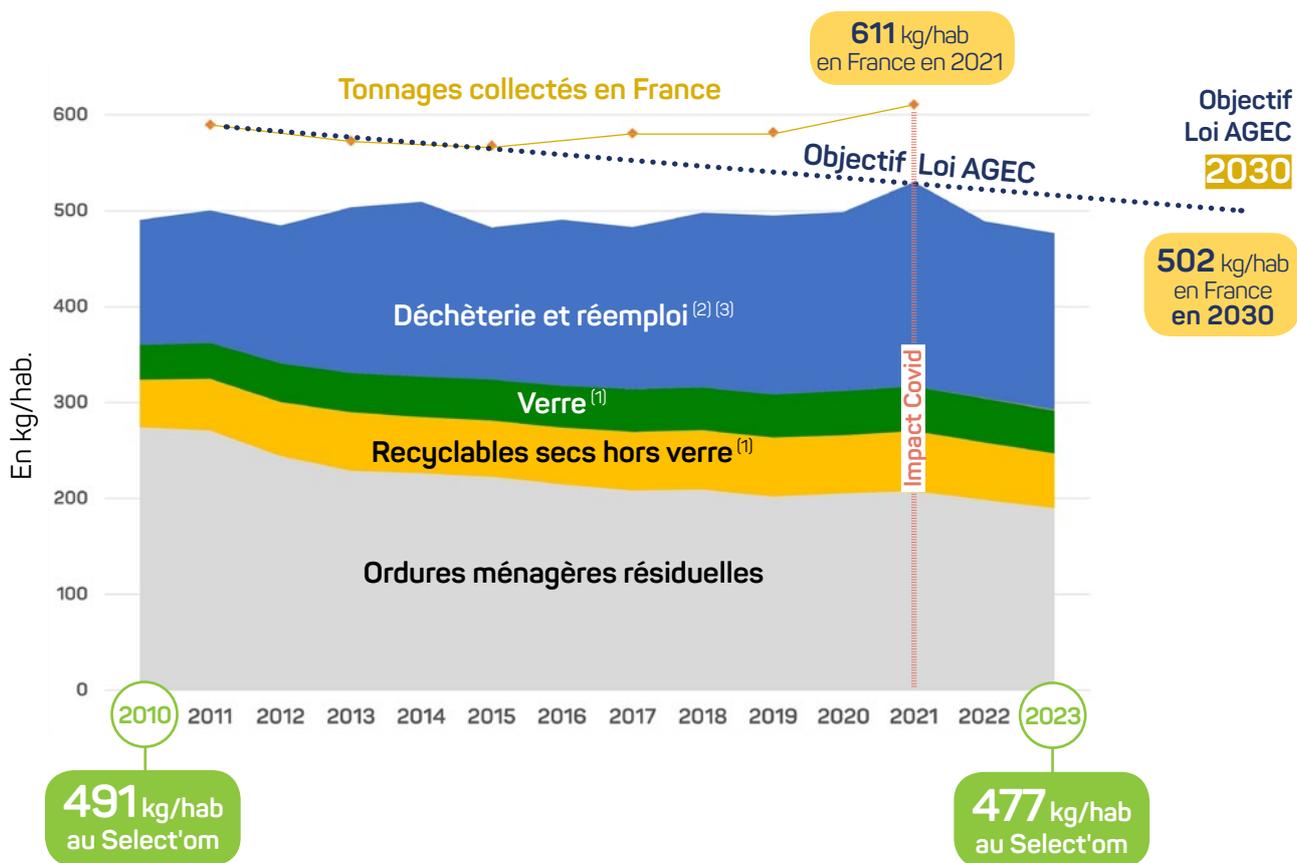
+ **5 %** pour les emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires.

+ **34 %** pour les plastiques rigides, nouveau flux en déchèterie depuis 2020, qui permet une meilleure valorisation du plastique.

+ **51 %** de meubles collectés en déchèterie ; cette évolution illustre le changement du mode de consommation des français. La durée de vie réduite des objets induit un phénomène de consommation importante. Ce geste de tri permet de valoriser la part de déchets qui était auparavant enfouis (matelas) ou incinérés. Il est renforcé et facilité par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire qui impose depuis 2022 aux enseignes d'ameublement de reprendre gratuitement les anciens meubles.

+ **296 %** de déchets alimentaires, cette nouvelle collecte qui doit permettre un net recul des tonnages collectés d'ordures ménagères résiduelles.

→ Évolution 2010-2023 des tonnages collectés



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des tonnages collectés par le Select'om, en kg par habitant, depuis 2010, en séparant les 4 principaux flux de déchets collectés.

Au Select'om : on note une **belle diminution de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles** (-27 % entre 2010 et 2023) en faveur de **plus de tri en collecte sélective et surtout en déchèterie**. De façon plus globale, les tonnages collectés par habitant **évoluent peu entre 2010 et 2023** (491 kg collectés par habitant en 2010 contre 477 kg par habitant en 2023).

En France : on note une forte hausse des tonnages collectés depuis 2016 (en jaune). Cette hausse **éloigne la France de la trajectoire menant à un des objectifs fixés par la Loi AGEC pour 2030** : une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés* par habitant (DMA) par rapport à 2010.

La Loi AGEC définit un **objectif à atteindre de 502 kg de DMA* par habitant pour 2030 (ligne bleue)**.

Au Select'om, **cet objectif est déjà atteint** mais cela ne signifie pas qu'il faut relâcher nos efforts.

En France, comme au Select'om, il reste de **grandes marges de manœuvre pour diminuer globalement la quantité de déchets que nous produisons** et répondre aux enjeux climatiques actuels et futurs.

(1) les chiffres inclus la collecte en déchèterie

(2) les chiffres s'entendent hors recyclables secs et hors verre

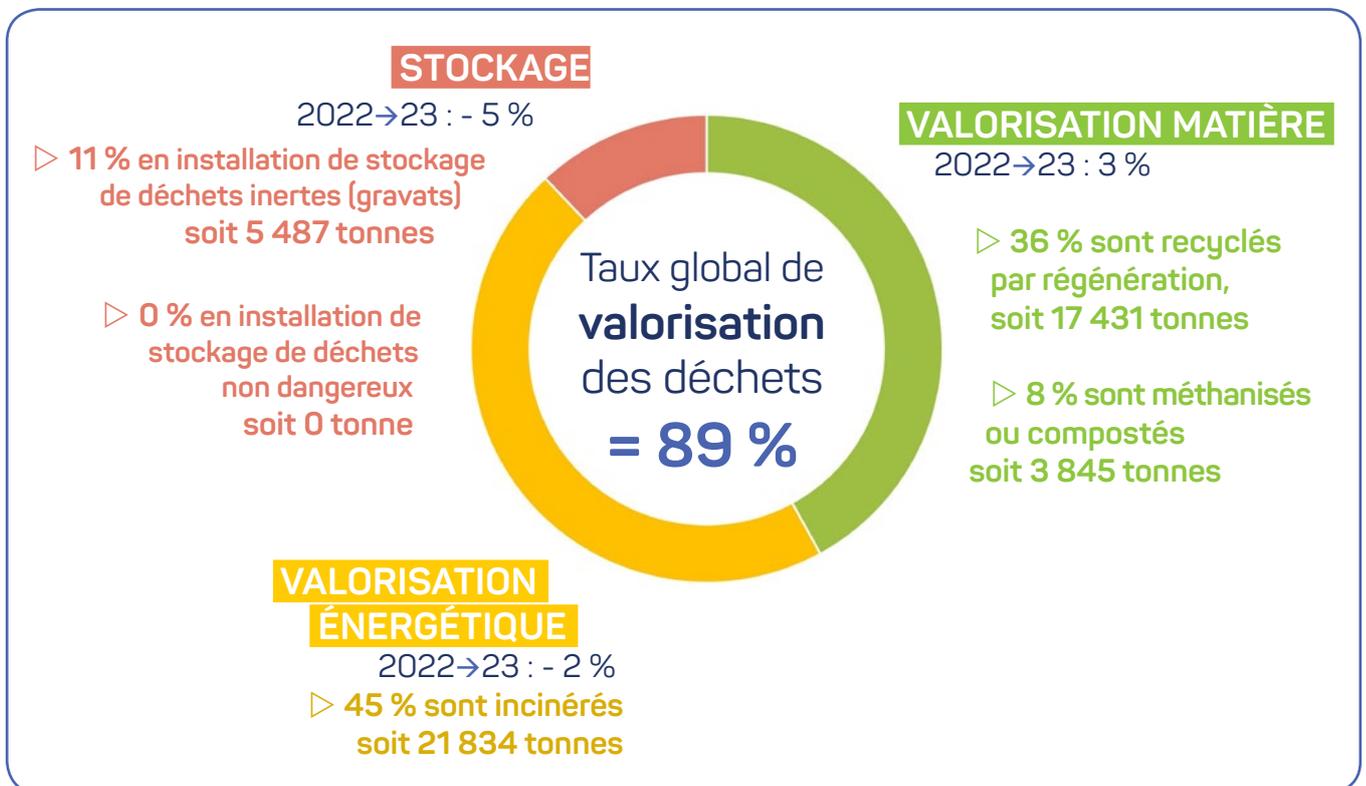
(3) le nombre d'habitants retenu pour nos déchèteries est de 103 534 habitants. Ce chiffre prend en compte l'accueil des habitants de Crastatt, Hohengoef, Rangen, Wangenbourg-Engenthal, Zeinheim dans nos déchèteries. Voir les modalités d'accueil en déchèterie.

Source tonnages France : ADEME, Résultats clés de l'enquête collecte en 2021, publiée en avril 2023.

4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le centre de tri Paprec de COVED à Richwiller

4.1 QUELLE VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS ?



89 % de déchets valorisés*
2022→23 : 1 %

11 % de déchets non valorisés
2022→23 : - 5 %

- ↘ 89 % des déchets collectés par le Select'om sont valorisés, dont 44 % via une valorisation matière : recyclage, compostage et méthanisation.
- ↘ Les déchets en installation de stockage de déchets non dangereux* ont été réduits de 100 % par rapport à 2010 (971 tonnes en 2010 contre 0 tonne en 2023).

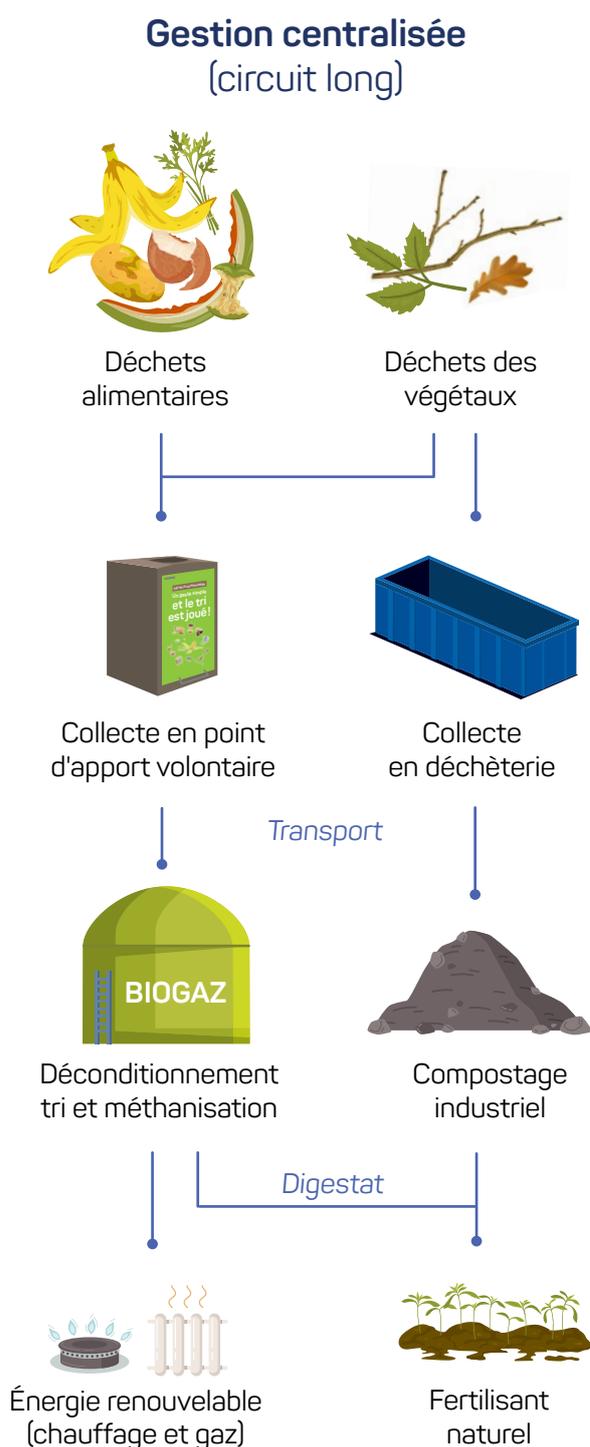
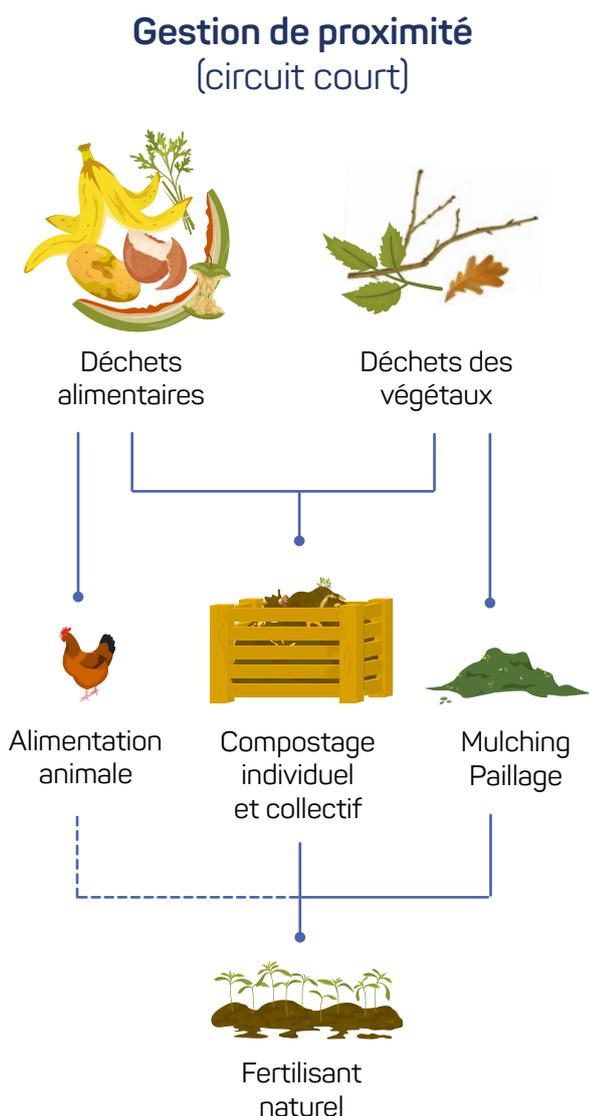
Le Select'om a dépassé l'objectif réglementaire de réduire de 50 % de stockage de déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2025. Ce chiffre s'explique par la volonté du Select'om de s'orienter vers de nouvelles filières de traitement moins polluantes.

→ Comment traiter et valoriser les biodéchets ?

Il existe plusieurs façons de valoriser vos biodéchets : directement près de chez vous (en circuit court) ou de façon centralisée (en circuit long).

La **méthanisation** est un processus centralisé qui aide à réduire la dépendance énergétique de la France aux énergies fossiles et les émissions de CO₂ de l'agriculture.

Le **compostage** est la solution la plus économique et vertueuse à l'échelle individuelle pour valoriser la majorité des biodéchets : il n'y a pas de transport de vos déchets et vous pouvez récupérer un fertilisant naturel à la fin du processus.



Le compostage et la collecte des déchets alimentaires sont complémentaires !

Utilisez les nouveaux points de collecte pour les déchets alimentaires que vous ne compostez pas : os, arêtes, restes de repas cuits etc.



Le verre est fondu pour redevenir du verre, il se recycle quasiment à l'infini



4.2 LES MODES DE TRAITEMENT

Le Select'om sous-traite le traitement et la valorisation des déchets collectés. Les destinataires des déchets sont des éco-organismes et des prestataires choisis dans le cadre de marchés publics.

→ Modes de traitement et tonnages par type de déchets

Mode de traitement et quantité (2023)	Type de déchets	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Évolution 2022→23	
Valorisation matière 21 278 t	Ampoules & tubes	5	7	54 %	
	Batteries	26	34	32 %	
	Bois	1 956	1 834	- 6 %	
	Capsules Nespresso	18	14	- 23 %	
	DEEE	827	823	0 %	
	Ferrailles	931	881	- 5 %	
	Huiles minérales	42	42	- 1 %	
	Huiles végétales	14	11	- 22 %	
	Huisseries	41	28	- 33 %	
	Meubles	1 909	2 563	34 %	
	Papiers/cartons	4 416	4 122	- 7 %	
	Plastiques, briques alimentaires, emballages acier/alu	1 603	1 649	3 %	
	Plastique rigide	17	32	92 %	
	Piles	7	8	5 %	
	Plâtre	802	814	2 %	
	Pneus	63	81	27 %	
	Radiographie	0	1	100 %	
	Verre plat	4 639	4 488	- 3 %	
	Recyclage : Régénération ou réutilisation	Végétaux	3 742	3 751	0 %
	Recyclage : Compostage industriel				
Recyclage : Méthanisation	Biodéchets	24	95	299 %	



Le bois est valorisé en fonction de sa qualité : le plus beau sera recyclé pour faire des panneaux de bois compressé



Après traitement, le plastique se recycle en arrosoir, siège auto, vêtements, couette, barquettes etc

Mode de traitement et quantité (2023)		Type de déchets	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Évolution 2022→23
Valorisation énergétique 21 835 t	Valorisation énergétique	Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	20 010	19 179	- 4 %
		Divers déchèteries	2 693	2 572	- 5 %
		Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	81	84	3 %
Stockage 5487 t	ISDI - Installation de stockage de déchets inertes	Gravats	5 883	5 487	- 7 %
	ISDND - Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux	Déchets divers et encombrants	26	0	- 100 %

➤ Retrouvez la hiérarchie des modes de traitement et l'ensemble des définitions dans le lexique page 43 à la fin du rapport annuel.

La hiérarchie des traitements selon le code de l'environnement

Quand la production de déchets n'a pas pu être évitée (prévention), les traitements doivent privilégier, dans l'ordre, la réutilisation, le recyclage et la valorisation matière puis les autres valorisations (dont énergétique). L'élimination ne constitue qu'une solution de dernier ressort.



4.3 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Évolution de la valorisation des déchets depuis 2010



→ Perspectives par rapport aux principaux objectifs réglementaires

	Objectifs réglementaires	Résultats Select'om 2023	Leviers d'évolution
Déchets ménagers et assimilés par habitant ⁽¹⁾	-15 % entre 2010 et 2030 soit un objectif national de 502 kg/habitant	- 3 % entre 2010 et 2023 soit 477 kg/habitant	> Renforcer la prévention et l'évitement des déchets
Valorisation matière des déchets non dangereux non inertes ⁽²⁾	+ de 65% en 2025	49 %	> La généralisation de la collecte des déchets alimentaires > La refonte du schéma de la collecte sélective
Stockage des déchets non dangereux non inertes ⁽²⁾	-50 % entre 2010 et 2025	- 100 %	
Stockage des déchets ménagers et assimilés ⁽¹⁾	10 % max en 2035	11 %	> Poursuivre la recherche de nouvelles filières de traitement moins polluantes pour les 11 % de gravats encore stockés.

Sources : ⁽¹⁾ Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) - février 2020

⁽²⁾ Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - août 2015



5. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Conscient des conséquences écologiques que peuvent avoir les opérations de gestion des déchets, le Select'om agit au quotidien en essayant de limiter son impact sur l'environnement et de prévenir la pollution.

Voici un aperçu des **mesures spécifiques prises en 2023** pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement.

Opération 1 rue = 1 passage

Le Select'om a souhaité **optimiser un maximum ses circuits de collecte** afin de **réduire** au maximum **son empreinte sur l'environnement**.

En 2023, deux communes pilotes, Rosheim et Dorlisheim, ont bénéficié d'une **nouvelle façon de collecter en porte à porte** : la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est ainsi réalisée **uniquement sur les points identifiés au sol** et **d'un seul côté de la rue** (sauf cas exceptionnels) afin de **limiter le nombre d'arrêts** et d'**éviter de passer deux fois dans une rue** pour collecter un côté puis l'autre.

Cette opération permet de réduire significativement les arrêts des camions de collecte et le nombre de km parcourus lors de chaque collecte :

- ↘ entre **- 34 %** et **- 65 %** d'arrêts en moins,
- ↘ entre **- 40 km** et **- 45 km** parcourus lors de chaque collecte.

Au vu des deux expérimentations réussies à Rosheim et Dorlisheim en 2023, l'objectif du Select'om est de **généraliser ce type de collecte** sur tout son territoire dans les années à venir.

Jardin responsable

Le Select'om est engagé dans la promotion du **jardinage au naturel**. Préparer le sol à la grelinette, arroser économe, favoriser la **biodiversité**, le **paillage** et le **mulching sont autant de pratiques** mises en place au jardin pédagogique du site de Molsheim.

Fauche tardive

En 2023, le Select'om continue son **action de fauche tardive sur les espaces verts** des déchèteries et de son siège administratif.

La fauche tardive c'est l'action de tonte mécanique ou manuelle réalisée sur une prairie ou parcelle. Elle est pratiquée en septembre.

Cette méthode permet aux espèces présentes (faune et flore) **d'effectuer l'ensemble de leurs cycles sur place et de préserver les sols**. Elle permet également à la plupart des fleurs des prés de se ressemer. Elle contribue ainsi à **préserver et à promouvoir la qualité botanique des prairies**.



PARTIE 2

Les indicateurs économiques et financiers

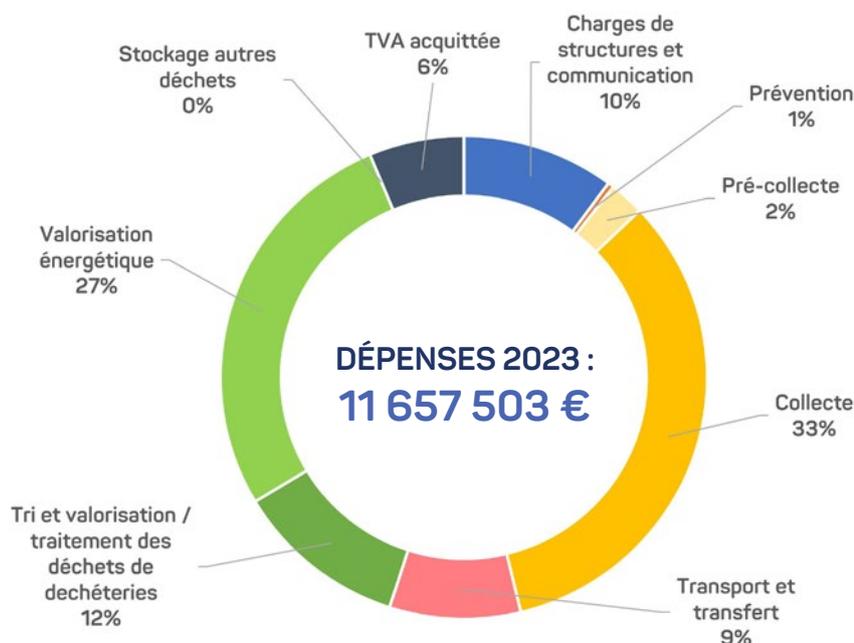
Conformément aux recommandations de l'ADEME, les coûts sont présentés de manière synthétique et les chiffres sont arrondis au delà de 1€.

6. LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE

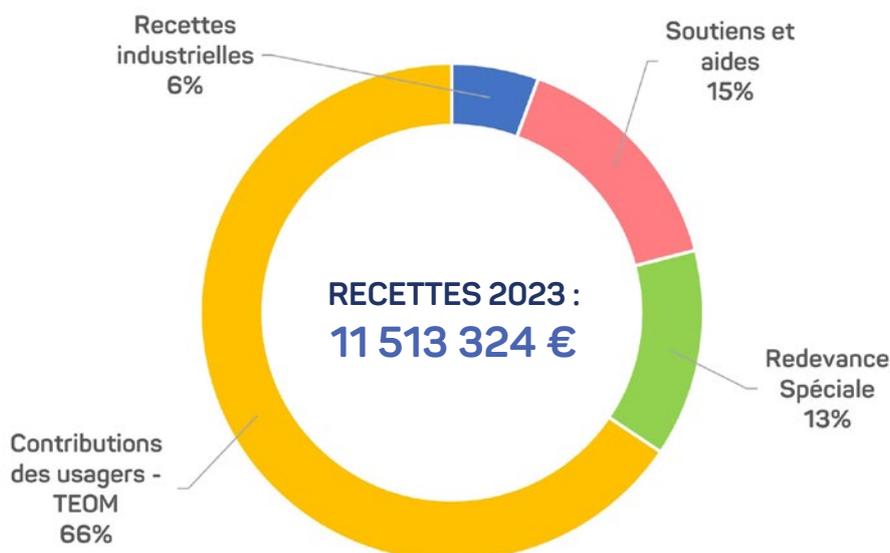
6.1 BUDGET ET FINANCEMENT

→ Budget 2023 : les dépenses et les recettes

↳ Charges de fonctionnement : compte administratif 2023



↳ Recettes de fonctionnement : compte administratif 2023



→ Financement : les principales recettes en détail



Contribution des usagers, TEOM : 7 323 264€

Le financement du syndicat se fait principalement via la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM). Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière. Elle est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la TEOM voté chaque année.

Le Select'om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. **Le taux est de 6,80 % pour l'année 2023.**

Participation du Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau : 32 744 €

Cette participation est versée pour l'accès aux déchèteries du Select'om des usagers de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal et Zeinheim (délibération N° 022-04-2021).

Les usagers autres que les ménages sont assujettis à la redevance spéciale dont le montant est déterminé en fonction du service rendu par la collectivité, c'est-à-dire en fonction de la nature et de la quantité des déchets pris en charge par le Select'om. Les tarifs sont votés annuellement par le Comité Directeur.



Soutiens et aides des organismes agréés : 1 724 703 €



écomobilier

CITEO emballages	CITEO papiers	ECO MOBILIER
1 428 K€	162 K€	45 K€

Re_fashion



OCAD3E	Refashion	ECO DDS	Corepile
75 K€	10 K€	5 K€	0 €



Recettes industrielles : 578 495 €

Les recettes industrielles constituent pour l'essentiel la vente de matériaux recyclables.



Subvention d'exploitation : 11 750€



Il s'agit d'un soutien financier accordé par l'ADEME.



Redevance spéciale : 1 535 169 €

La réglementation prévoit que l'**élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers** soit financée par une **redevance spéciale**. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvements et selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place depuis 2015.

Nombre de clients professionnels en 2023	NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRE DU SERVICE :		
	> Collecte en porte à porte	> Déchèteries	> Location/vidage de conteneur
2003	1 260	1130	23



6.2 PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel des prestations 2023 en TTC
ACTUA	Mise à disposition de personnel temporaire	177 101 €
COVED	Tri des corps creux	484 021 €
GRAS SAVOYE	Assurance des droits statutaires	244 563 €
SCHROLL	Traitement des déchets de plâtre	84 002 €
SENERVAL	Traitement des déchets incinérables	3 579 363 €
SOS PNEUS	Fourniture et montage de pneumatiques	95 579 €
VEOLIA	Mise en balles et transfert des corps creux	194 004 €
VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	70 204 €
VEOLIA	Transfert des déchets incinérables de déchèterie	83 656 €



6.3 LA DÉCOMPOSITION DES COÛTS

→ Le coût complet en € HT par habitant

Le **coût complet** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour **mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation**.

104 €

C'EST CE QUE COÛTE PAR HABITANT LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

122 €^{HT}
en France en 2018

→ Le coût aidé en € HT par habitant

Le **coût aidé** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) **après déduction des** :

- **produits industriels** (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers),
- **soutiens des éco-organismes** (filiales à responsabilité élargie des producteurs/REP),
- **aides publiques**.

Ce coût reflète **la charge restant à financer par la collectivité**.

98 €^{HT}
en France en 2018

109 €^{HT}
en France en 2020

Coût aidé /
Reste à charge
pour l'utilisateur

81 €

Soutiens
éco-organismes

17 €

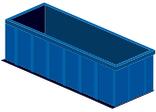
Produits
industriels
et aides

6 €

→ **Détail du coût aidé (après déduction des recettes et subventions)**

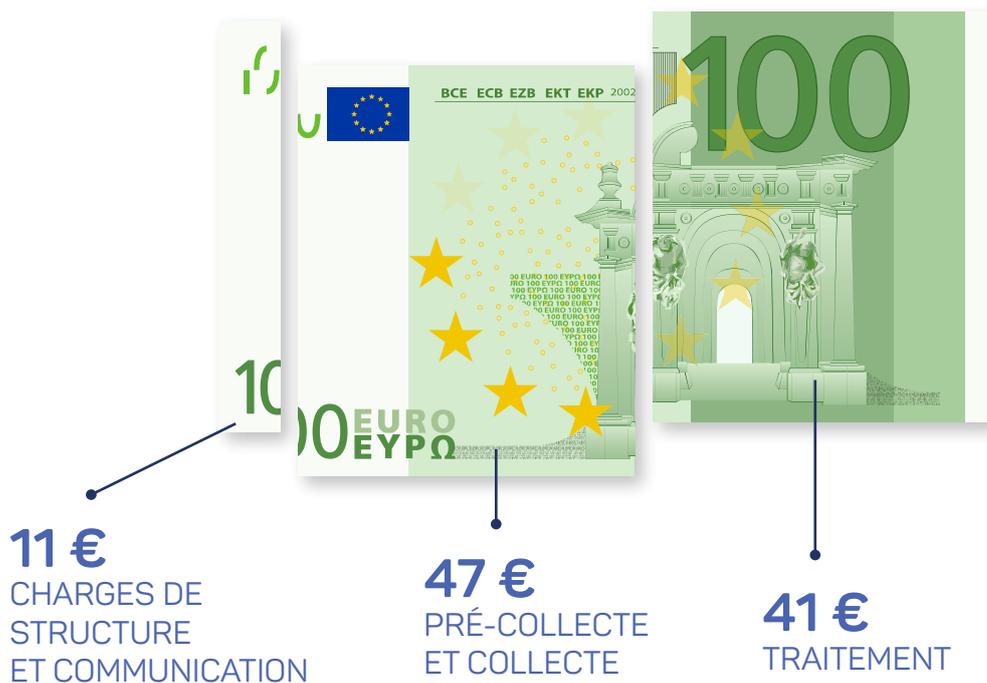
↳ en € HT par habitant

↳ en € HT par tonne

						
	Ordures ménagères résiduelles	Déchets alimentaires	Emballages recyclables	Papiers/cartons	Verre	Déchèteries/encombrants
Coût aidé 2023 en €/hab	55 €	1 €	- 1 €	5 €	2 €	19 €
Évolution 2022→23	6 %	/	- 225 %	513 %	- 13 %	11 %
Moyenne France 2018 ⁽¹⁾	55 €	NC	11 €	1,80 €	22 €	
Coût aidé 2023 en €/tonne	291 €	747 €	-46 €	114 €	52 €	99 €
Évolution 2022→23	11 %	/	- 191 %	306 %	4 %	10 %

⁽¹⁾ Note : la décomposition du coût aidé de gestion des déchets en 2018 au niveau national inclut également 7 € pour les autres déchets. Ce montant n'est pas détaillé dans l'étude.

→ **En 2023, lorsque le Select'om perçoit 100 €, il les utilise comme suit :**



Sources chiffres 2018 : ADEME, Déchets chiffres-clés L'essentiel 2021, publié en avril 2022.

chiffres 2020 : ADEME/www.sinoe.org

PARTIE 3

Enjeux

et perspectives 2024

→ Renforcement de l'offre de prévention et de communication

Le service Communication et Prévention va renforcer son action avec l'embauche d'**une chargée de mission prévention et tri des déchets** début 2024 qui aura notamment en charge la rédaction et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Une **actualisation des consignes de tri, un nouveau guide du tri complet** et de nouvelles affiches pour les collectifs seront également édités et mis à disposition mi-2024.

→ Soutien à Éco-Manifestations

Le Select'om et Éco-Manifestations Alsace ont signé **une convention de partenariat pour une durée de 3 ans** afin d'assurer la **promotion de l'écoresponsabilité des manifestations** sur le territoire du Select'om.

Considérant que le Select'om et l'association Éco-Manifestations Alsace ont des **objectifs partagés en matière de réduction des déchets** et d'impact environnemental des manifestations organisées sur le territoire, le but de cette convention est de :

- ↘ **réduire la production de déchets** des manifestations,
- ↘ **optimiser le tri et la valorisation** des déchets lors des évènements,

↘ mieux cerner les **problématiques auxquelles font face les organisateurs** afin de leur proposer des conseils adaptés et des solutions techniques pertinentes pour les aider dans la réduction de l'impact environnemental de leurs manifestations.

Dans le cadre de cette convention, le Select'om **prendra à sa charge l'accompagnement d'Éco-Manifestations Alsace auprès de plusieurs associations ou communes** du territoire pour l'organisation de leurs manifestations.

En parallèle, le Select'om travaillera, de son côté, à **accroître son accompagnement** auprès des communes et associations dans le cadre du tri et de la gestion des déchets lors de l'organisation d'un événement. Des **consignes adaptées** et de **nouveaux totems de tri** viendront renforcer l'offre actuelle.

→ Opération 1 rue = 1 passage

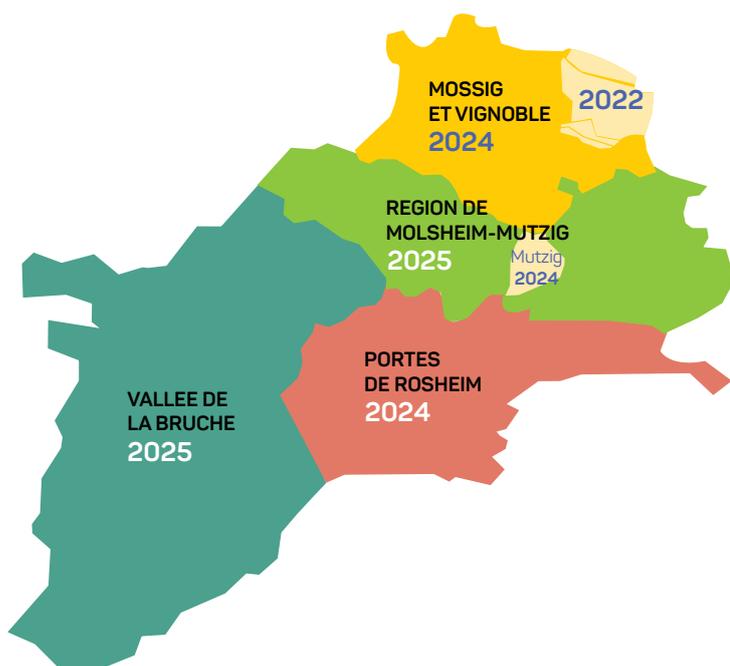
Le Select'om souhaite **optimiser un maximum ses circuits de collecte** afin de **maîtriser les augmentations de coût à venir** et de **réduire** au maximum **son empreinte sur l'environnement**.

Au vu des deux expérimentations réussies à Rosheim et Dorlisheim en 2023, l'objectif du Select'om est de **généraliser ce type de collecte** sur tout son territoire dans les années à venir.

→ Collecte des déchets alimentaires : généralisation

Depuis janvier 2024, la **collecte séparée des déchets alimentaires en point d'apport volontaire** s'installe progressivement sur le territoire du Select'om et en priorité autour des communes pilotes de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble puis à Mutzig.

La généralisation de cette nouvelle collecte s'étendra jusqu'à fin 2025.



Quelles sont les grandes étapes ?

- 1 Un **courrier d'information** est envoyé au domicile des habitants lorsque la collecte est mise en place dans une commune.
- 2 Un **kit (un bioseau et des sacs)** pour trier les déchets alimentaires est distribué à domicile. Une réunion publique permet aux habitants de poser toutes les questions pratiques restantes.
- 3 Des **points de collecte** sont installés pour y déposer les déchets alimentaires.
- 4 Les déchets alimentaires sont **collectés et méthanisés**.

Retrouvez toutes les informations pratiques et suivez l'avancement de cette généralisation, commune par commune, sur notre site Internet :

[select-om.com/
dechetsalimentaires](https://select-om.com/dechetsalimentaires)

→ Diagnostic et accompagnement autour du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

Avec la généralisation de la collecte des déchets alimentaires sur tout son territoire, le Select'om a souhaité **accompagner toutes les cantines scolaires dans la gestion de leurs déchets alimentaires**.

L'accompagnement du Select'om se structure en 3 grandes étapes :

- 1 **Diagnostic de l'existant** avec les équipes périscolaires et **évaluation du gaspillage alimentaire** avec notamment 2 semaines de pesées des restes alimentaires. Mise en place d'un **bac de collecte des déchets alimentaires** collecté chaque semaine.
- 2 **Sensibilisation** au gaspillage alimentaire auprès des enfants, suivi de 2 nouvelles semaines de pesées des restes alimentaires.
- 3 **Bilan chiffré** des 4 semaines de pesées des restes alimentaires et **préconisation d'améliorations** de la part du Select'om auprès des élus, délégataires et équipes concernés.

Cet accompagnement personnalisé sera réalisé sur 2 ans et suivra le même calendrier que la généralisation de la collecte des déchets alimentaires.



Tri des restes alimentaires à la cantine de Nordheim

→ Refonte du schéma de collecte

Une refonte complète du schéma de collecte du Select'om est en cours depuis 2020.

Les 2 premiers axes concernaient la **généralisation de la collecte des déchets alimentaires** (présentée et adoptée par les élus fin 2023) et la **mise en place d'une tarification incitative** (présentée et non adoptée par les élus début 2024).

Le dernier axe est la **refonte du schéma de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective**. Un diagnostic complet de l'existant a été réalisé et permettra aux élus d'identifier les nouveaux besoins qui émergent des **nouveaux modes de consommation** et des **nouveaux flux de collecte** mis en place (pour les déchets alimentaires notamment).

Cette étude sera présentée aux élus en juin 2024 puis votée en septembre 2024. Les élus pourront ainsi se positionner sur la **périodicité des collectes en porte à porte ainsi que le besoin en apport volontaire sur notre territoire**.

→ Nouveau flux de tri en déchèterie

Déjà expérimenté à Molsheim, le **tri des plastiques rigides** permet une meilleure valorisation des plastiques, véritable enjeu écologique et financier en terme de recyclage.

Le Select'om va **mettre en place ce tri dans d'autres déchèteries** courant 2024.

→ Nouvelle déchèterie à Wisches

Le projet d'une **nouvelle déchèterie à Wisches avance**. Cette nouvelle installation doit remplacer la déchèterie de Schirmeck, devenue trop exiguë et enclavée.

Les autorisations administratives nécessaires sont en cours de traitement en vue d'un aboutissement du projet fin 2025-2026.

Cette nouvelle déchèterie doit permettre de mettre en place de **nouvelles filières de tri**, un **espace pédagogique**, un local **réemploi** ainsi qu'un **casier de broyat** pour être au plus près des besoins des usagers.



LEXIQUE ET NOTIONS GÉNÉRALES

Déchets de la collectivité ↘ Espaces verts publics ↘ Voirie et marchés ↘ Assainissement	DMA - Déchets ménagers et assimilés ↘ Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, comprenant :		
	Déchets occasionnels ↘ Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, déchets dangereux	OMA - Ordures ménagères et assimilées ↘ Les déchets de routine/du quotidien, comprenant :	
		OMR - Ordures ménagères résiduelles ↘ Poubelle verte	Collectes sélectives en porte-à-porte ou en apport volontaire ↘ Tri sélectif papiers/cartons, emballages plastiques/métal, verre ↘ Déchets alimentaires

Déchets inertes : qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières.

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (matériel informatique, électroménager, etc.).

DDS ou DMS : Déchets Diffus Spécifiques ou Déchets Ménagers Spéciaux, déchets dangereux de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Ils représentent un risque pour la santé ou l'environnement.

Collecte en apport volontaire : les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte.

Collecte en porte-à-porte : lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des bacs/sacs qui sont disposés sur le domaine public ou privé.

Collecte sélective : concerne les déchets ménagers triés par les producteurs ou usagers (papiers/cartons, emballages plastiques, métal etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitements spécifiques.

La hiérarchie des traitements



1 Prévention

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et à en limiter la nocivité.

2 Réutilisation / réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau / pour un usage identique.

3 Valorisation matière

Utilisation de déchets en substitution à d'autres matières ou substances, dont font partie :

> Le recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

> Le compostage

Processus naturel de décomposition de matières organiques (biodéchets) en présence d'air et d'eau par des êtres vivants, dans des conditions d'équilibre physico-chimique.

> Le remblaiement de carrières

> La méthanisation (valorisation matière et énergie)

Processus naturel basé sur la dégradation des matières organiques. A la fin du processus, une partie de la matière organique résiduelle a été transformée en biogaz et le reste en matières minérales et organiques, c'est le digestat.

4 Valorisation énergétique

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

5 Élimination des déchets

Mode de traitement réservé aux déchets ultimes pour lesquels aucune autre valorisation n'est possible.

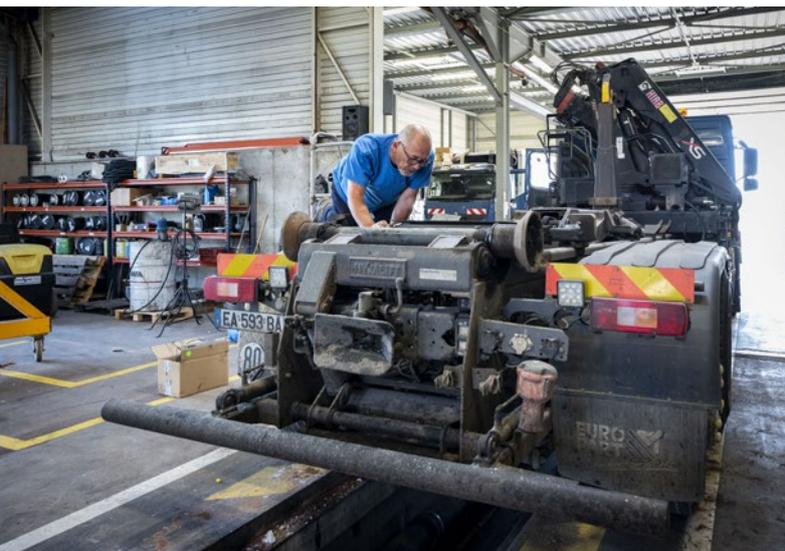
> Stockage des déchets

C'est un endroit dans lequel les déchets qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés énergétiquement sont transportés par une benne basculante et déchargés. Les déchets sont stockés dans de tels endroits de façon à pouvoir contrôler leurs effets sur l'environnement. Il existe 3 types d'installation :

ISDI : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (gravat, sable, béton etc.). Ce sont les déchets les plus stables, ils ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

ISDND : Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux. Ce sont des déchets dits ultimes.

ISDD : Installations de Stockage de Déchets Dangereux soumises à autorisation et destinées à accueillir des déchets dangereux, au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.



En juin 2023, le Select'om a fait appel à la photographe Dorothee Parent pour mettre en avant son rôle, ses métiers et surtout ses agents qui oeuvrent au quotidien au service de l'environnement.

Une belle façon de leur dire
merci !